

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/C.5/32/88
12 décembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 100 et 118 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

MESURES VISANT A PREVENIR LE TERRORISME INTERNATIONAL QUI MET EN DANGER OU ANEANTIT D'INNOCENTES VIES HUMAINES, OU COMPROMET LES LIBERTES FONDAMENTALES, ET ETUDE DES CAUSES SOUS-JACENTES DES FORMES DE TERRORISME ET D'ACTES DE VIOLENCE QUI ONT LEUR ORIGINE DANS LA MISERE, LES DECEPTIONS, LES GRIEFS ET LES DESESPOIRS ET QUI POUSSENT CERTAINES PERSONNES A SACRIFIER DES VIES HUMAINES, Y COMPRIS LA LEUR, POUR TENTER D'APPORTER DES CHANGEMENTS RADICAUX : RAPPORT DU COMITE SPECIAL DU TERRORISME INTERNATIONAL

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.6/32/L.13

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 68ème séance, tenue le 9 décembre 1977, la Sixième Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.6/32/L.13. Elle était saisie d'un état des incidences financières de ce projet (A/C.6/32/L.17).

2. Aux termes du projet de résolution publié sous la cote A/C.6/32/L.13, l'Assemblée générale, entre autres décisions :

a) Inviterait le Comité spécial du terrorisme international à poursuivre ses travaux conformément au mandat à lui confié par la résolution 3034 (XXVII) de l'Assemblée générale, en étudiant d'abord les causes sous-jacentes du terrorisme international, et ensuite en recommandant les mesures pratiques propres à le combattre;

b) Prierait le Secrétaire général de fournir au Comité spécial les moyens et services nécessaires, y compris des comptes rendus analytiques.

3. Les prévisions de dépenses ci-après ont été calculées sur la base des hypothèses suivantes :

a) Le Comité spécial tiendrait une réunion à New York du 19 mars au 6 avril 1979;

b) Quatre langues (anglais, espagnol, français et russe) seraient utilisées en tout temps pendant la réunion, mais les documents établis avant et après la session le seraient en cinq et six langues, respectivement;

c) Le volume de la documentation en langue originale s'établirait comme suit : 100 pages pour la documentation à établir avant et après la session (soit 200 pages au total) et 150 pages pour la documentation à établir pendant la session.

4. Sur la base des hypothèses ci-dessus, les prévisions de dépenses s'établissent comme suit :

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
I. Avant la session		
i) Traduction (80 journées de travail), révision (40 journées de travail) et dactylographie (50 journées de travail)	29 500	
ii) Reproduction et distribution	<u>4 600</u>	34 100
II. Pendant la session		
i) Interprétation	58 800	
ii) Traduction (90 journées de travail), révision (45 journées de travail) et dactylographie (105 journées de travail)	50 900	
iii) Reproduction et distribution	3 000	
iv) Autre personnel - fonctionnaire des conférences et commis aux documents	1 300	
v) Bureau des services généraux - techniciens du son et dépenses générales de fonctionnement	<u>6 300</u>	120 300

/...

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
III. Comptes rendus analytiques		
i) Rédaction/traduction (270 journées de travail), révision (60 journées de travail) et dactylographie (360 journées de travail)	133 600	
ii) Reproduction et distribution	<u>17 100</u>	150 700
IV. Après la session		
i) Traduction (100 journées de travail), révision (50 journées de travail) et dactylographie (120 journées de travail)	36 800	
ii) Reproduction et distribution	<u>4 000</u>	<u>40 800</u>
Total		<u><u>345 900</u></u>

5. Les prévisions de dépenses indiquées ci-dessus ont été calculées sur la base du coût intégral des services de conférence, c'est-à-dire en supposant que les dépenses en question ne pourront être absorbées dans les limites des ressources disponibles. Vers la fin de la présente session de l'Assemblée générale, lorsque le plan des conférences pour 1978-1979 sera examiné, on indiquera, dans l'état récapitulatif qui sera soumis alors, dans quelle mesure les dépenses afférentes aux services de conférence indiquées dans le présent rapport pourront être absorbées dans les limites des ressources existantes.
